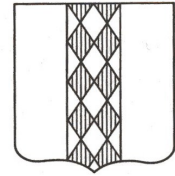




Moulézan

Infos



Blog mairie: <http://blog-mairiemoulezan.com>

Page 1

Le mot du maire

D'abord, en ce début 2012, je souhaite une Bonne année à tous. Ce n'est pas parce que nos sociétés traversent une crise qu'il faut débiter l'année par la négative. Nous subissons une crise qui n'en finit pas de plein fouet, crise de la monnaie qui se fait rare et chère. Nous prenons conscience aujourd'hui que nous sommes dans un monde gouverné par la finance. Petit à petit, la politique y perd pied. Mais l'histoire, récente ou lointaine nous rapporte que l'humanité a connu des temps difficiles et a survécu... parce qu'elle a réagi. C'est ce que nous attendons de nos dirigeants !

Nous allons très bientôt écouter les discours de l'élection présidentielle en sachant l'extrême vacuité de bien des promesses qui nous seront faites face aux réalités. Nous en avons maintenant l'habitude. Gardons notre calme et notre sagesse. Souhaitons que les vrais sujets soient abordés.

Avec un peu de recul on s'aperçoit que nous sommes témoins et acteurs d'un grand virage où le bon sens et la raison contribuent à nuancer les emballements de toute nature pour retrouver et assurer la place de toujours qui revient à l'humanité. La commune en est un exemple. Elle est le cadre de vie au quotidien de la famille à tous les âges. Cette institution communale très française est souvent contestée ou remise en cause par les obsessions technocratiques de regroupement à tout prix qui se traduisent souvent par l'isolement des personnes. Pourtant, à mes yeux, la commune et en particulier la petite commune, est le lieu de la proximité et de l'action concrète sur le terrain qui sont le vrai visage de la politique. À Moulézan, nous essayons – et réussissons pour l'heure – à préserver cette identité mais nous devons être vigilants et continuer d'agir.

Le budget de l'année 2012 sera difficile à élaborer parce que toutes les participations de l'État, de la Région, du Département se fragilisent. Mais parce que nous sommes sérieux et entreprenants à la fois, nous passerons l'obstacle.

Samedi 14 janvier, avec le Conseil Municipal, j'aurai le plaisir de vous présenter les vœux pour la nouvelle année. L'occasion nous sera offerte de dresser un bilan des réalisations de l'année 2011 et d'évoquer les projets pour notre village en 2012. Je vous invite à venir nombreux et à partager le verre de l'amitié et la galette des Rois. Je souhaite, en particulier, que les Moulézanais qui ont rejoint notre commune cette année participent à cette réunion toujours chaleureuse. C'est une bonne occasion d'intégration au sein du village.

Très bonne année 2012 à toutes et à tous du fond du cœur. Très cordialement,

Pierre Lucchini

Tradition: La galette des Rois

« **Lou reiaume** » est une brioche en forme de couronne parfumée à la fleur d'oranger et décorée de fruits confits et de grains de sucre, on y trouve « **uno favo** » qui désigne « **lou rèi** ». Autrefois fêtée le 25 décembre sous le nom de Théophanie, cette célébration de la nativité, fut instaurée par la suite à la date du 6 janvier par le pape Jules 1er. L'épiphanie tombe aujourd'hui le premier dimanche du mois de janvier. Épiphanie signifie "manifestation". La tradition voulait qu'à l'époque des Romains, on offre un gâteau à ses proches. Ce gâteau prit l'appellation de "gâteau des rois" sous l'ancien régime, car il était offert durant la même période que l'impôt au seigneur, dont l'on dépendait. Aujourd'hui, nous partageons en famille ou entre amis, cette fameuse galette qui se trouve être une véritable brioche, chez nous, en Provence. Cette brioche ronde fourrée de fruits confits et parsemée de sucre symbolise la couronne royale et ses bijoux. Celui qui obtient la fève qui se trouve à l'intérieur sera désigné comme le roi et portera alors une couronne de papier, mais devra aussi offrir une autre galette à partager. En Provence, on dit que les "grinchous" (les avarés) n'hésitaient pas à avaler la fève pour ne pas avoir à s'acquitter de l'achat d'une nouvelle galette. Par ailleurs l'expression "**Extre fava**" - avoir la fève, signifie avoir de la chance, être heureux. Quoi qu'il en soit et afin d'éviter toute tricherie, c'est l'enfant de la famille, qui est chargé de la distribution hasardeuse des parts. La fève est aujourd'hui plus communément remplacée par une figurine en plastique ou en porcelaine et fait la joie des fabophiles, ces collectionneurs passionnés. L'épiphanie demeure donc une tradition fortement ancrée dans notre région et commémorant la visite des rois mages à l'enfant Jésus.

DANS CE NUMÉRO :

<i>Le mot du maire</i>	1
<i>Traditions: La galette des Rois</i>	1
<i>Dictons de janvier</i>	1
<i>Ce qui va changer en 2012</i>	2
<i>Bientôt à Moulézan</i>	2
<i>Internet</i>	2
<i>Le village s'embellit</i>	3
<i>Le Père Noël à Moulézan</i>	3
<i>Rendez-vous</i>	3
<i>Activités vacances de février</i>	3
<i>Urbanisme</i>	3
<i>Infos pratiques</i>	4
<i>Carnet</i>	4

Dictons de janvier

- Quand il fait beau à la saint-Vincent (22/01), les vigneron sont toujours contents .
- Un mois de janvier sans gelée N'amène pas une bonne année.
- Sec janvier heureux fermier.
- Les douze premiers jours de janvier Indiquent le temps qu'il fera les douze mois de l'année.
- Si l'hiver n'arrive pas en janvier, il arrive le 2 février.
- Autant de bonnes journées de janvier, autant de mauvaises en Mai.
- Vent en janvier, pluies en juillet.
- Point ne s'emplira le grenier, si chaud soleil brille en janvier.
- Si janvier ne prend son manteau, malheur aux bois, aux moissons, aux coteaux.



Ce qui va changer en 2012 ...

Social

Le RSA : + 1,7 % : Le RSA augmente. Les bénéficiaires du RSA gagneront ainsi 8 euros de plus par mois. Son montant passe de 466,99 à 474,93 euros pour une personne seule.

Allocations familiales: Revalorisation de 1% des plafonds des ressources ouvrant droit aux prestations familiales. Par exemple, le plafond pour la PAJE (Prestation d'accueil du jeune enfant) est porté à 45068 €/an pour un couple avec un enfant et deux salaires.

Santé

+4,7 % sur les mutuelles: La taxe sur les mutuelles a doublé (de 3,5 % à 7 %). Cette hausse fera augmenter le coût des mutuelles de 4,7 %, soit environ 25 euros de plus en moyenne.

Un jour de carence pour les fonctionnaires en arrêt de maladie. Baisse des indemnités journalières pour les salaires supérieurs à 2450 € bruts.

Le salaire plafond de la Sécurité Sociale servant de référence pour diverses cotisations et prestations passe à 3031 €.

Consommation

Sodas et boissons sucrées : + 35 % : Cette année les boissons sucrées et contenant des édulcorants sont être taxées de 7 %. Ce qui se traduira par une augmentation de 25 % pour les jus de fruits et 35 % pour les sodas ! Par exemple, la bouteille d'un litre et demi de Coca Cola passe de 1,30 à 1,50 euro. La taxe est également appliquée sur les boissons alcoolisées contenant plus de 18% d'alcool.

Tabac : + 6 % : En 2012, le prix du tabac va augmenter de 6 %.

La TVA réduite passe de 5,5 % à 7 % : Par conséquence la hausse de la TVA entraînera une hausse des prix dans les secteurs suivants : la restauration, l'hébergement, les travaux à domicile, les services à la personne et les livres. Les cantines scolaires et les produits de première nécessité seront épargnés.

A l'achat d'un véhicule les conditions d'attribution d'un bonus seront durcies. Par exemple, les véhicules émettant entre 91 et 105 grammes de CO² ne bénéficieront plus que de 100 € de bonus (au lieu de 300 €). Les pénalités augmenteront pour les plus polluants (jusqu'à 3600 €)

Emploi

Le SMIC : 0,3 % : Pour compenser avec la hausse de l'inflation, le SMIC va être augmenté... de 0,3 %. Soit trois centimes par heure (9,22 euros brut en 2012 contre 9,19 euros en 2011), et 4,55 par mois (1 398,37 euros en 2012 contre 1 393,82 euros en 2011).

Energie

Le gaz : + 4,4 % : a hausse 4,4 % du prix du gaz de devrait se traduire par une augmentation de la facture des Français de 45 euros par an. Quant aux bénéficiaires du tarif social, leur facture augmentera de 10 %.

Immobilier

A partir du 1er février 2012, lors de la vente de résidences secondaires ou de biens locatifs, l'abattement pour durée de détention est abaissé et devient progressif. Il faudra attendre 30 ans pour être exonéré de plus value au lieu de 15 ans.

Transport

Les billets SNCF : +3,2 % : En 2012, la SNCF augmente ses tarifs de 3,2% suite à une hausse de la TVA qui passe de 5,5 % à 7 %. La hausse sera appliquée sur les billets de TGV, des trains de nuit Lunéa et des trains interrégionaux Téo.

+ 3,7 % sur la course en taxi: Le prix de la course en taxi augmente de 3,7 % ! Le prix minimal de la course passe de 6,20 à 6,40.

Assurances

Assurance habitation : + 5 % : Les assurance habitation augmenteront de 5 % en moyenne en raison des récentes catastrophes naturelles et du vieillissement du parc immobilier.

Epargne

Le Livret A : un taux à 2,75 % ? : Grâce à l'inflation, le taux du Livret A devrait lui aussi augmenter en février 2012. Actuellement à 2,25 %, il devrait passer à 2,50, voire 2,75 %.

Impôts

Le barème de l'impôt sur le revenu, habituellement revalorisé chaque année, sera gelé en 2012. Les contribuables les plus aisés paieront une contribution exceptionnelle de 3% par part pour ceux compris entre 250000 et 500000, 4% au-delà.

Naturalisation

Les étrangers qui deviennent Français par naturalisation devront signer une « Charte des droits et devoirs du citoyen français ».

Bientôt à Moulézan

Un atelier « AUTOUR DU LIVRE » ouvrira ses portes dans quelques semaines à Moulézan. Il est destiné aux enfants et fonctionnera, dans un premier temps, autour de deux activités:

Le prêt d'ouvrages et des animations autour du livre. Le projet est en cours d'élaboration et de plus amples détails seront communiqués lors des prochains bulletins.

Afin permettre la réalisation de ce projet, il est nécessaire de constituer un fond de livres. Un appel vous est donc lancé: Si vous possédez des livres pour enfants en bon état qui dorment dans vos placards, greniers, caves..., offrez leur une deuxième vie en les déposant à la mairie. Des petites mains, des petits yeux, des petites oreilles seraient ravis de les découvrir. Merci

Internet

France Télécom-Orange poursuit les travaux de modernisation de son réseau en améliorant les centraux téléphoniques afin d'accroître les débits d'accès à l'internet.

Ainsi, le débit peut largement dépasser 2Mbits/s dans le village. **La montée du débit n'est pas mise en œuvre d'office. Chaque client doit contacter son fournisseur d'accès pour que ce dernier procède à une modification de contrat.**

S'il vous reste encore des billets de 20F, 50F, 100F, 200F et 500F, vous pouvez les échanger contre des euros jusqu'au 17 février 2012 à la Banque de France... Après ce sera trop tard!

Le village s'embellit

La fin de l'année 2011 a vu le village s'embellir. Un trottoir a été créé avenue de Sommières, des bancs ont été placés sur la place devant la micro crèche et des végétaux ont été plantés un peu partout le long des voies de la commune, en particulier avenue de Sommières, Route d'Alès et sur les places. Cela a été possible grâce à l'habileté et au travail de nos cantonniers. Respectons ces plantations qui donneront de la couleur à notre village au printemps.

Rendez-vous

Voici les prochains rendez-vous importants de ce début d'année 2012. A vos agendas!

08 janvier: Loto de l'association Loisirs-Boules-Animation au foyer et au Café.

14 janvier: Vœux à la population à 16h30 au foyer suivis du verre de l'amitié.

21 janvier: Cinéma à 20h30 au foyer.

22 janvier: Loto du Comité des Fêtes au foyer et au Café.

05 février: Spectacle à 17h au foyer (Théâtre).

12 février: Concours de boules et crêpes place de la mairie (LBA).

18 février: Repas du Comité des Fêtes au foyer.

26 février: Exposition des artistes et artisans au foyer.

03 mars: Repas des chasseurs au foyer.

Des précisions seront données par voie d'affichage et dans les commerces. Réservez ces dates.

Intercommunalité

En 2012, notre Communauté de Communes « Leins-Gardonnenque » comptera une commune de plus. En effet, Montagnac quitte la communauté de communes « Autour de Lédignan » et nous rejoint. Nous serons donc 14 communes à unir nos forces.

Activités vacances février

Accueil de loisirs pendant les vacances de février: Du 13 au 24 février, des activités sont proposées à vos enfants par l'association « Temps Libre » soutenue par la Communauté de Communes.

La Rouvière pour les 3-5 ans et Paignargues pour les 6-11 ans.

Inscription au 04 66 63 14 36 ou sur tempslibrestgenies@wanadoo.fr.

Inscrivez vos enfants rapidement car les places sont limitées.

Loto LBA

Dimanche 08 janvier à 16h30 au foyer et au Café de la Poste aura lieu le loto de l'association Loisirs Boules Animation.

18 quines-2 cartons pleins. 1/2 cochon et un agneau. 4 longes de porc, Corbeilles garnies, Bons d'achat, etc...

Buvette sur place

Urbanisme

Depuis le 1er janvier 2012 les procédures des autorisations d'urbanisme pour les travaux sur constructions existantes sont assouplies. Ces travaux doivent faire l'objet d'une déclaration préalable lorsqu'ils ont pour effet de créer une surface hors œuvre brute supérieure à 2 m² et inférieure ou égale à 40 m² (au lieu de 20 m²) pour les projets situés dans la carte communale. Si le projet porte la surface totale à plus de 170 m² un architecte est obligatoire. L'obligation de permis de construire pour le percement d'un mur extérieur en vue d'augmenter le volume existant est supprimée.

Le Père Noël est passé à Moulézan

Mercredi 21 décembre à partir de 15h30, les enfants du village et leurs parents étaient invités à venir au foyer pour accueillir le Père Noël. Après avoir regardé quelques dessins animés, la patience des enfants était récompensée par la venue de la personne la plus attendue à cette époque de l'année. Chacun a eu droit à un petit sachet de douceurs et les parents ont pu, eux aussi, goûter sur place. Ce fut un bel après-midi en attendant Noël.

Le lendemain, le Père Noël a visité la micro crèche Marie-Angèle Randon. L'accueil fut plus mitigé. Les plus petits sont plus sensibles et ont tendance à être effrayés par la barbe blanche... Malgré tout, grâce à la patience du Père Noël et des assistantes maternelles, ce fut aussi un bon moment.

Le film « Intouchables » à Moulézan

Avec le concours de la Communauté de Communes, la mairie a été heureuse de vous proposer, dans le cadre du cinéma itinérant, « INTOUCHABLES » le vendredi 23 décembre. Beaucoup de personnes ont pu visionner cet excellent film qui est encore dans les salles et connaît un immense succès.

Prochainement, le 21 janvier, nous pourront voir un autre très bon film sorti en décembre: « Hugo Cabret ». Venez nombreux en famille, vous ne serez pas déçus.



Les P'tits Marteaux

Expression plastique
à partir d'éléments de récup'
Pour les enfants de 7 à 13 ans

Et dis, cette histoire tu me la montres!



Théâtre d'ombres

Du 13 au 17 février 2012

5€

de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30

de 13h30 à 19h30 le vendredi

Foyer de Moulézan

en partenariat avec
l'association Terre de contes
04 66 61 39 23 - 06 10 39 50 55

Ensemble
on s'invente une histoire,
on se la raconte,
on y met de la lumière,
des personnages, des paysages
avec de la récup'.
Et ça fait un spectacle
en théâtre d'ombres.

Spectacle à 18h30 le vendredi
suivi d'une collation

Activité financée par
la Communauté de Communes Leins Gardonnenque



Un stage d'expression plastique se déroulera au foyer pendant les vacances de février. Inscrivez vos enfants dès maintenant car les places sont limitées. Téléphonnez au 04 66 85 01 06 ou par internet corinnebecot@yahoo.fr

Annuaire, renseignements utiles



Mairie:	04 66 77 87 94
Poste Moulézan:	04 66 77 66 21
Poste Lédignan:	04 66 56 98 50
Café de la poste	04 66 77 89 21
Épicerie	04 66 77 87 42
Boulangerie « La Gourmandine »	04 66 77 52 65
ML Immobilier	04 66 80 96 40
École Moulézan:	04 66 77 86 22
Collège de la Gardonnenque:	04 66 83 30 60
Déchetterie St Bénézet:	04 66 56 58 30
	Ou 06 79 89 13 19
Communauté des communes	
Lens-Gardonnenque:	04 66 63 00 80
Pompier:	04 66 83 40 58 ou
	18
Gendarmerie St Mamert:	04 66 81 10 33
Samu:	15
Bus STDG	04 66 29 27 29
Crèches-Halte Garderies	
St Génies:	04 66 81 62 55
Parignargues:	04 66 63 24 04
Moulézan	04 66 93 64 22
SOS problème d'eau	06 80 14 64 38
Centre Médical St-Mamert	04 66 81 18 96
Centre Hospitalier de Nîmes:	04 66 68 68 68
Centre Hospitalier d'Alès:	04 66 78 33 33
Centre Anti-Poisons:	04 91 75 25 25
Météo France (Gard):	08 36 68 02 30
Préfecture du Gard:	04 66 36 40 40



Mairie:

Ouverture au public: Lundi de 09h à 12h et 14h à 18h - Mardi de 9h à 12h - Mercredi de 8h à 12h - Vendredi de 8h à 12h

Le maire est présent en mairie ces jours là, et le jeudi de 14h à 18h.

Il peut vous recevoir en permanence sur rendez-vous (Téléphoner à la mairie)

Bibliothèque:

Mardi de 16h30 à 18h00 (Prêt gratuit)

Déchetterie:

Lundi, Mercredi, Jeudi, Vendredi, Samedi de 10h à 12h et de 14h à 18h

Carte de membre obligatoire (à retirer en mairie)

Agence Postale Communale:

Du lundi au samedi de 08h00 à 12h00

Les personnes qui auraient manqué la distribution des sacs poubelles peuvent les récupérer en mairie aux heures d'ouverture.

Courant janvier certains arbres communaux, essentiellement des cyprès et en particulier au cimetière, seront abattus. La plupart sont presque morts, certains sont gênants. Le bois récolté sera mis à la disposition de la population selon des modalités qui seront communiquées ultérieurement.

Les prochains ramassages des encombrants par le cantonnier auront lieu **le jeudi 02 février 2012**. Déposez les devant votre habitation avant 07h30.
Inscription impérative à la mairie (téléphone).

Il reste quelques composteurs à vendre au prix de 15 €. S'adresser à la mairie.

Des étiquettes autocollantes « STOP PUB » pour vos boîtes à lettres sont à votre disposition à la mairie

Ce bulletin est le votre. Vous pouvez participer à sa rédaction en proposant des articles, des annonces, des photos, des dessins, en faisant part d'événements familiaux importants etc. Il suffit de les faire parvenir à la mairie. N'hésitez pas!

Carnet

Décès:

Raymond LELIEVRE décédé à Quissac le 10 décembre 2012 à l'âge de 92 ans, père de Mme Ducros et qui résidait Chemin du Mas de Pian.

Durée de vie de quelques déchets :

Papier toilette : 2 semaines à 1 mois	Récipient en polystyrène : 50 ans
Mouchoir en papier : 3 mois	Pneu en caoutchouc : > 100 ans
Papier journal : de 6 à 12 mois	Pile au mercure : 200 ans
Brique de lait : jusqu'à 5 mois	Couche jetable : 400 à 450 ans
Allumette : 6 mois	Compresse, tampon hygiénique : 400 à 450 ans
Mégot de cigarette : de 1 à 2 ans	Sac en plastique : 450 ans
Filtre de cigarette : 1 à 5 ans	Carte téléphonique : 1000 ans
Papier de bonbon : 5 ans	Bouteille en plastique : 100 à 1000 ans
Chewing-gum : 5 ans	Verre : 4 à 5000 ans
Huile de vidange : 5 à 10 ans	Pile au mercure : durée de vie éternelle
Canette en acier : 100 ans	
Canette en aluminium : de 10 à 100 ans	
Pneu en caoutchouc : 100 ans	Alors mieux vaut la poubelle que la nature.
Briquet plastique : 1 siècle	
Boîte de conserve : 50 ans	

Fumeurs, vous avez le droit de vous intoxiquer, mais vous n'avez pas le droit de jeter vos paquets de cigarettes vides dans les rues ou sur les routes du village. Au contraire, ce paquet qui vous a apporté tant de joie, ne le maltraitez pas, conservez le dans votre poche ou votre voiture et déposez-le délicatement dans une poubelle. Merci